

Actualisation de vos coordonnées bancaires



<n°de personne>

<CIV1> <NOM client> <ADRESSE 1> <ADRESSE 2> <ADRESSE 3> <ADRESSE 4>

<CP VILLE CLIENT>

Strasbourg, le 16 décembre 2019

<CIVILITÉ CLIENT>,

Comme indiqué dans nos précédents courriers, **vos coordonnées bancaires ont été modifiées en 2018**. Dans ce cadre, les émetteurs de virements et/ou prélèvements sur vos comptes doivent être informés de ce changement via la transmission de **votre nouveau RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).

Nous avons veillé, comme nous nous y étions engagés, à prendre en charge la mise à jour de vos nouvelles coordonnées bancaires auprès de la plupart des grands émetteurs (Trésor Public, administrations, organismes sociaux, ...). Concernant les virements ou les prélèvements restant à traiter, des modalités d'accompagnement vous ont été proposées tout au long de cette année.

Aujourd'hui, nous tenons à vous rappeler qu'au-delà du 23 décembre 2019, nous ne serons plus en mesure de garantir le traitement des transactions effectuées avec vos anciennes coordonnées.

Nous vous conseillons de vous assurer de la bonne prise en compte de vos nouvelles coordonnées bancaires par les organismes et/ou personnes qui émettent des virements et/ou prélèvements sur vos comptes et de **détruire vos anciens RIB**.

Pour vous accompagner:

- Vous trouverez en annexe des exemplaires du nouveau RIB de votre compte principal.
- Si vous êtes abonné(e) à nos services de banque à distance, vous pouvez accéder à la liste des opérations restant à traiter en vous connectant :
- à notre site Internet* : rubrique "Mes comptes" / "Gestion des comptes" / "Mise à jour coordonnées bancaires"
- ou sur l'application mobile* : rubrique "RIB, Relevés et e-Documents" / "RIB/IBAN" / "MAJ des coordonnées bancaires"
- Vous pouvez joindre notre équipe d'assistance au numéro suivant :

0 800 21 20 59 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi : de 8h à 20h, et le samedi de 8h à 13h

Après le 23 décembre 2019, si vous rencontrez un rejet sur vos virements ou prélèvements :

- Nous vous conseillons de prendre contact directement avec l'émetteur et de lui transmettre votre nouveau RIB, ou de le régler par un autre moyen de paiement (chèque ou carte bancaire).
- Si besoin, le numéro Vert ci-dessus et votre conseiller restent bien sûr à votre disposition.

Nous vous remercions de votre compréhension et votre confiance et vous prions d'agréer, < CIVILITÉ CLIENT>, nos salutations dévouées.

Votre Caisse d'Epargne

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-AE/360030 et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Epargne Grand Est Europe, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz cedex.



^{*} Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.



VOS NOUVEAUX RELEVÉS D'IDENTITÉ BANCAIRE

ATTENTION: VOS ANCIENS RIB NE DOIVENT PLUS ÊTRE COMMUNIQUÉS



A retenir...

Comment savoir si mon RIB/IBAN est le bon?

Votre nouvel IBAN doit commencer par FR76 1513.

S'il commence par FR76 1670,

il ne faut plus l'utiliser!